

## 1. CONDITIONS GENERALES REVENTE

Les deux types de Conditions Générales REVENTE correspondent aux différents types de commercialisation possibles de cette garantie :

- un contrat classique avec possibilité pour le souscripteur (professionnel de l'immobilier) de souscription pour compte (pour le compte de son client acquéreur d'un bien immobilier). Dans ce cas, le souscripteur offre ou peut offrir la garantie à son client. Une attestation pourra être émise pour chaque assuré pour compte.
- un contrat groupe, où le souscripteur (professionnel de l'immobilier) propose à son client acquéreur d'un bien immobilier, d'adhérer ou non à ce contrat pour bénéficier de la garantie. Dans ce cas et si le client souhaite adhérer, alors le souscripteur est tenu de lui faire signer une demande d'adhésion. Un Bulletin Individuel d'Adhésion sera alors à émettre pour chaque adhérent.

## 2. TABLEAU DE GARANTIES

Evènements générateurs déclenchant la garantie		Délai de carence selon formule	Montant et plafond de la garantie
Perte financière subie lors de la revente du bien immobilier garanti suite aux évènements générateurs suivants :			
Décès accidentel	Acquis/Non Acquis selon formule	Néant ou 6 mois	10% du prix d'achat, dans la limite de 15 000 €  OU  20% du prix d'achat, dans la limite de 30 000 €  OU  20% du prix d'achat, dans la limite de 50 000 €
Invalidité accidentelle		Néant ou 6 mois	
Licenciement économique		6 ou 12 mois	
Liquidation judiciaire (pour les travailleurs non salariés)		6 ou 12 mois	
Mutation professionnelle		6 ou 12 mois	
Divorce		6 ou 12 mois	
Dissolution de PACS		9 mois	
Naissance multiple		9 mois	
Cause extérieure		24 mois	
<b>OPTIONS</b> Licenciement non économique	Acquis/Non Acquis selon formule	6 ou 12 mois	
		Invalidité non accidentelle	6 ou 12 mois

Durée de la garantie : **durée ferme de 1 à 9 ans** selon les besoins

- **Franchise absolue générale** s'appliquant aux programmes neufs & aux biens à usage locatif (lois fiscales uniquement) = **10% du prix d'achat**



### 3. FORMULES DE GARANTIES

#### FORMULE « ESSENTIELLE »

- Décès accidentel (6 mois de carence)
- Invalidité accidentelle (6 mois de carence)
- Licenciement économique (12 mois de carence)
- Liquidation judiciaire pour les TNS (12 mois de carence)
- Mutation professionnelle (50 km) (12 mois de carence)
- Divorce (12 mois de carence)

#### OPTIONS

- Invalidité non accidentelle (12 mois de carence)
- Licenciement non économique (12 mois de carence)

#### FORMULE « CONFORT »

- Décès accidentel (aucun délai de carence)
- Invalidité accidentelle (aucun délai de carence)
- Licenciement économique (6 mois de carence)
- Liquidation judiciaire pour les TNS (6 mois de carence)
- Mutation professionnelle (50 km) (6 mois de carence)
- Divorce (6 mois de carence)
- Dissolution de PACS (9 mois de carence)
- Naissance multiple (9 mois de carence)
- Cause extérieure (24 mois de carence)

#### OPTIONS

- Invalidité non accidentelle (6 mois de carence)
- Licenciement non économique (6 mois de carence)

#### FORMULE « À LA CARTE »

- Évènements générateurs au choix (dont au moins 3 parmi les évènements non optionnels)